

# Le boom des centres dentaires



Xavier MUYARD - Xavier MUYARD

Élodie Bervily-Itasse est économiste et directrice d'études aux *Échos Etudes* (groupe *Les Échos-Le Parisien*). Elle a encadré la réalisation d'une étude « Le marché des soins dentaires et de l'implantologie : les nouveaux modèles » publiée en mars 2023, dans laquelle est analysé l'essor des centres de soins dentaires et son impact sur la filière.

## Combien existe-t-il de centres dentaires aujourd'hui ?

Selon le répertoire *Finess*, le fichier national qui recense les établissements sanitaires et sociaux, la France compte 1 312 centres de soins dentaires au 1<sup>er</sup> mars 2023. Leur création est récente et s'accélère : leur nombre a été multiplié par près de deux en seulement cinq ans et 37 % de l'ensemble des centres dentaires recensés aujourd'hui ont été créés après le 1<sup>er</sup> janvier 2020. Le territoire français compte ainsi 1,93 centres pour 100 000 habitants. La grande majorité est installée en Île-de-France, région regroupant 44 % de l'ensemble du réseau, et dans les grandes villes de province avec une présence importante en Provence-Alpes-Côte d'Azur, Occitanie, Grand Est et Auvergne-Rhône-Alpes. 62 % des centres dentaires sont gérés par des acteurs privés via des associations Loi 1901 non reconnues d'utilité publique et 28 % par des acteurs mutualistes. Les acteurs publics, via les caisses d'assurance maladie et les communes, en gèrent seulement 4 %.

« Le nombre de chirurgiens-dentistes exerçant en centres de santé a plus que doublé en dix ans. »

## Quel est le modèle économique des centres dentaires créés par des opérateurs privés ?

Ces centres dentaires exercent sous le statut d'Association Loi 1901. Tous les centres d'un même réseau centralisent leurs achats de matériels et de prestations de services auprès d'opérateurs privés, généralement les sociétés à l'origine de la création du réseau de centres. Le responsable de l'association gestionnaire du réseau assure, en même temps, des fonctions dirigeantes dans des sociétés en lien avec l'association. Les réseaux sont de taille variable : de deux à trois centres pour les plus petits à quatre-vingt-quinze pour Dentego, l'enseigne leader du marché. Ils disposent tous d'un plateau technique de pointe intégrant l'imagerie, des blocs de chirurgie dédiés à l'implantologie, une salle de stérilisation...

La quasi-intégralité des centres sont uniquement dédiés aux soins dentaires, mais certains proposent d'autres spécialités comme la médecine générale, la médecine esthétique... Et certaines enseignes ouvrent également des centres spécifiquement dédiés à d'autres spécialités. C'est le cas par exemple de Dentylys qui a créé les centres Ophtalys pour les soins ophtalmologiques.

La rentabilité d'un centre passe par un important nombre d'actes réalisés, notamment grâce à de larges amplitudes horaires d'ouverture et au développement de soins à forte valeur ajoutée (prothèses, implants, esthétique...).

## Quel est le profil des chirurgiens-dentistes exerçant dans ces centres ?

Les praticiens salariés des centres dentaires sont souvent de jeunes professionnels préférant le salariat à l'exercice libéral pour ses nombreux avantages en termes de qualité de vie, de tranquillité d'esprit, et pour bénéficier d'horaires de travail permettant une meilleure articulation entre vie professionnelle et vie personnelle. Mais on y trouve aussi des praticiens seniors ayant réalisé la majeure partie de leur carrière en libéral et souhaitant poursuivre une activité, tout en étant libéré des contraintes de l'exercice individuel.

Le nombre de chirurgiens-dentistes exerçant en centres de santé a plus que doublé en dix ans. En 2022, ils étaient près de 6 000 et représentaient 13,5 % des effectifs de la profession contre seulement 6,8 % en 2012. Le développement exponentiel des centres a ainsi un impact important sur la croissance du salariat au sein de la profession au détriment de l'exercice libéral. En dix ans, les dentistes exerçant exclusivement en libéral, représentant 78 % de la profession, ont vu leurs effectifs baisser de 2,1 % alors que les effectifs de l'ensemble de la profession ont progressé de 9,1 % sur la même période. La hausse des effectifs n'a ainsi profité qu'à l'exercice salarié.

## Quelles vont être les conséquences de l'arrivée de fonds d'investissement dans le capital des centres dentaires ?

La forte dynamique de création des centres dentaires est selon moi appelée à s'accélérer en raison des récentes prises de participation de fonds d'investissement dans le capital d'opérateurs du secteur (Abenex dans Dentelka, Caravelle dans Efficentres-Docali, Qualium Investissement dans Clinadent...). En accélérant la course à la taille, ces opérations remodelent le jeu concurrentiel du secteur qui va se développer au détriment de l'exercice libéral et se concentrer, à l'image d'autres secteurs de la santé et du médico-social : les Ehpad, les cliniques privées, les laboratoires de biologie médicale, les crèches... La financiarisation en cours des centres dentaires va ainsi remodeler le secteur des soins dentaires dans son ensemble.

En partenariat avec

**Les Echos**

ÉTUDES



Source : « Marché des soins dentaires et de l'implantologie : les nouveaux modèles », *Les Échos Études*, mars 2023.

## ZOOM

Évolution des effectifs de chirurgiens-dentistes exerçant en centres de santé entre 2012 et 2022 : un doublement des effectifs en 10 ans

France entière. Données au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année considérée.



Source : Les Échos Études d'après DataViz/Oxres

Évolution du nombre de centres de santé dentaires entre 2017 et 2023

Source : Les Échos Études d'après DataViz/Oxres



Centres dentaires créés par des groupes privés : les trois principaux enseignes en 2023

Source : Les Échos Études d'après le nombre de centres gérés (nombre de centres à fin mars 2023)



## Ces centres vont-ils résoudre les inégalités territoriales d'accès aux soins dentaires ?

Malheureusement non, pas pour le moment. Le développement des centres dentaires est plutôt de nature à renforcer les inégalités d'accès aux soins dentaires au sein des territoires. Selon une étude publiée par la Drees en février dernier, l'accessibilité moyenne aux chirurgiens-dentistes des 10 % de la population les moins bien dotés en chirurgiens-dentistes est 7,3 fois inférieure à celle des 10 % les mieux dotés. Ces inégalités sont renforcées par la forte concentration de l'activité en centres de santé dans

les territoires les mieux dotés. En excluant les centres dentaires du champ d'analyse, les 10 % de la population les moins bien dotés ont une accessibilité moyenne 6,2 fois inférieure à celle des 10 % les mieux dotés. La proposition de loi visant à améliorer l'encadrement des centres de santé, adoptée le 28 mars dernier, devrait être de nature à lutter contre ce phénomène via le rétablissement de l'agrément ARS pour l'ouverture des centres. ●

Propos recueillis par la rédaction